

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2022

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le lundi 18 juillet 2022 à 19h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Didier PAPELOUX - Mme Catherine LEFEBVRE - Adjoint - M Michel DABOUT - Mme Corinne DROUEN - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY donne pouvoir à M Michel MARESCOT, Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Anne JOSEPH, M David MARES.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Germain LELARGE.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 04/07/2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Confortement de la falaise : attribution du dernier lot pour le marché de travaux

Le marché de travaux se compose de 3 lots :

- Lot n° 1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Voirie et réseaux divers
- Lot n°3 : Espaces verts et mobilier

61 dossiers ont été retirés, 11 offres ont été déposées dont 4 offres pour le Lot 1.

Les lot 2 et 3 ont été attribués lors du Conseil Municipal du 04/07/2022.

Le maître d'œuvre (MO) composé d'ANTEA Group et Ingé-Infra a étudié les 4 offres.

Le MO a présenté un rapport d'analyse du lot 1 lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 18/07/2022.

Après étude du rapport, la CAO a décidé d'attribuer le marché pour le Lot 1

à l'offre Variante 1 du groupement NGE Fondations - GUINTOLI - NGE Génie Civil pour un montant de 5 037 737,20€ HT (estimation à 5 764 505,07€ HT).

Le montant total des travaux pour ces 3 lots est de 5 631 416,90€ HT.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour le lot 1.

3) Mairie : aménagement de la salle du Conseil, demandes de subventions

Des travaux sont à prévoir rapidement à la mairie afin de réduire drastiquement notre consommation d'énergie (chauffage et éclairage) :

- Nouvelle chaudière et nouveaux radiateurs.
- L'éclairage est très « gourmand » en consommation électrique. Il est donc impératif en outre de doter la salle du Conseil Municipal d'un matériel opérationnel et indispensable aux visioconférences.

Des devis ont été demandés.

Proposition de solliciter des subventions :



- une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2022 auprès de la Préfecture du Calvados,
- une subvention au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales 2022 et de l'Aménagement des Petites Communes Rurales « + » 2022 auprès du Département.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

4) Subvention de ravalement

La demande concerne le 33 rue de Banville pour un montant de 7 065,30€ HT.
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement d'une subvention de 650,00€ correspondant au plafond d'aide allouée.

5) Révision de loyer

Le loyer du restaurant (rue Général Leclerc) aurait dû être révisé au 01/06/2022 selon l'Indice des Loyers Commerciaux du 1er trimestre soit une augmentation de 1,03 %.
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la révision de ce loyer mensuel à 596,34€.

6) Concours photos 2022

Un nouveau concours photo était organisé sur le thème « Scènes de plage » du 15/05 au 25/06/2022. Les photos sélectionnées sont reproduites et exposées dans le parc des Graves comme l'année précédente.

Chaque lauréat pourra en priorité récupérer le panneau avec sa photo contre une participation de 20€ par chèque, ou toute personne intéressée. Les recettes de ces ventes seront déposées sur la régie n°5, Recettes de la Taxe de Séjour.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la vente des panneaux au tarif de 20€ l'unité.

7) Horodateurs

Après discussion, Indigo Park donne des précisions concernant le devis présenté au précédent Conseil pour installer un 6^{ème} horodateur non prévu dans le marché initial : à savoir la mise à disposition d'un horodateur supplémentaire pour un montant de 5 826,00€ HT (pour la durée du contrat soit sur 3 ans) et le forfait d'exploitation pour un montant de 750€ HT ; soit 1 total de 2 692,00€ HT pour la 1^{ère} année.

La société précise également que le délai prévisionnel de livraison, estimé de 10-12 semaines après la commande, sera moindre comme le matériel est en stock. Un horodateur « ancien » sera laissé sur place en attendant.

La CAO a validé ce devis le 18/07/2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de ce devis.

Le Secrétaire de séance
Germain LELARGE



Le Maire
Michel MARESCOT

